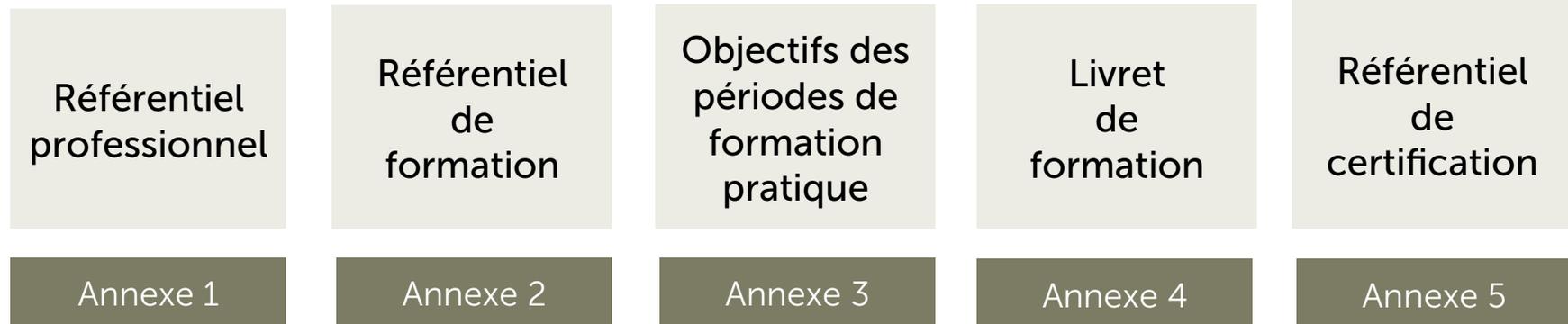


REFORME des formations et des diplômes en travail social

(Arrêté 2018-734 du 22 août 2018)

Le référentiel éducateur de jeunes enfants



La formation d'éducateur de jeunes enfants

Une formation réingéniérée pour être upgradée :

- reconnaissance de la formation au grade de niveau licence (180 ECTS) afin de faciliter la poursuite d'études supérieures dans le cadre européen ;
- Apparition de contenus nouveaux : langues étrangères, initiation à la recherche, méthodologie de l'intervention professionnelle.

Maintien de l'organisation des contenus par domaines de Formation, subdivisés en unités de formation (modules). Une **MODULARISATION DE LA FORMATION** pour un développement des parcours individualisés.

Apparition de socles communs (SC) et de socles métiers (SM) : vers une culture commune des métiers du travail social de niveau II ;

Les périodes de formation pratique (stages) ne sont plus référencés à des DF, mais visent des objectifs définis selon les périodes :

- PFP 1 : vise la découverte des environnements institutionnels, des missions et des publics liés à la profession d'EJE ;
- PFP 2, PFP 3 et PFP 4 : « La finalité de ces périodes de formation pratique est l'acquisition de compétences en lien avec le référentiel professionnel et la construction d'une identité et d'un positionnement professionnel... » (Arrêté 2018-734, Annexe III).

Objectifs des périodes de formation

Périodes de formation pratique 1

- Appréhender les missions d'un service, d'un établissement, d'une institution ;
- Identifier les fonctions et activités de l'EJE ;
- Repérer les caractéristiques d'un territoire et ses acteurs ;
- Repérer les spécificités du public accueilli ou accompagné ;
- Confirmer son projet professionnel.

Périodes de formation pratique 2, 3 et 4

- Mettre en œuvre une démarche d'accueil et d'accompagnement de l'enfant et de sa famille ;
- S'inscrire dans un travail d'équipe pluri professionnel et pluridisciplinaire ;
- Analyser l'environnement institutionnel, les enjeux interinstitutionnels et partenariaux de coopération et d'inscription dans des réseaux d'acteurs socioprofessionnels ;
- Créer les conditions d'accueil du jeune enfant et de sa famille ;
- Instaurer au quotidien une relation personnalisée avec le jeune enfant et sa famille ;
- Mettre en œuvre un projet éducatif avec le jeune enfant, en lien avec la famille ;
- Créer et animer des activités individuelles ou collectives favorisant le jeu, l'expression, l'autonomie et la socialisation ;
- Elaborer des écrits professionnels dans le cadre des règles éthiques et du droit des personnes ;
- Rechercher, analyser et partager l'information ;
- S'inscrire dans une démarche réflexive.

Les périodes de formation pratique

	1 ^{ère} ANNEE		2 ^{ème} ANNEE		3 ^{ème} ANNEE
Voie Directe	8 semaines Novembre à Janvier N	8 semaines Mars à Mai N	10 semaines Septembre à Janvier N+1	10 semaines Mars à Juin N+1	24 semaines Juillet N+1 à Avril N +2
Situation d'Emploi / Apprentissage	8 semaines (hors lieu d'emploi) Janvier à Avril N	8 semaines (hors lieu d'emploi) Avril à Juin N	12 semaines de septembre à janvier N+1	32 semaines Mars à Avril N+1	
Objectifs généraux de référence	PFP 1	PFP 1	PFP 2	PFP 3	PFP 4
Objectifs spécifiques de l'apprenant	Echanges apprenant/référent de parcours/tuteur terrain Spécifiés dans livret de formation				

La compétence : clef d'entrée dans le processus de formation de l'apprenant

Définition : c'est un processus. c'est la capacité de mobiliser avec pertinence des ressources (ensemble des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être) au regard d'une situation singulière dans un contexte particulier (G. LE BOTERF).

Processus de professionnalisation : identifier les compétences professionnelles visées en terme de résultat d'apprentissage, les expérimenter et en évaluer le développement ou l'acquisition.

Moyens :

- Une formation MODULAIRE pour être accessible par blocs de compétences (UF) ;
- Le projet de formation, les projets de stages et leurs bilans : outils d'explicitation des compétences mobilisées par l'apprenant lors des périodes de formation pratique ;
- l'alternance intégrative comme modèle de structuration des apprentissages (compétences développées PUIS stabilisées) : co-accompagnement du parcours de formation de l'apprenant par le référent de parcours et les tuteurs de stage.

Référentiel professionnel : les fonctions et compétences de l'éducateur de jeunes enfants

5 fonctions :

- Instauration de la relation et accompagnement du jeune enfant en coopération avec sa famille et dans son environnement social
- Elaboration et mise en œuvre du projet social, éducatif et pédagogique en direction du jeune enfant en coopération avec sa famille
- Conception et conduite de l'action éducative au sein d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle
- Elaboration de l'action éducative en lien avec les cadres institutionnels et les partenaires
- Contribution à la compréhension et à l'évolution du domaine éducatif et social de la petite enfance

4 domaines de compétences/4 domaines de formations :

- Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille
- Action éducative en direction du jeune enfant
- Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

DC1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

3 Registres

19 compétences

97 indicateurs de compétences

Les compétences visées s'inscrivent dans les registres suivants :

- Accueil et accompagnement centrés sur le jeune enfant
- Accueil et accompagnement de la famille
- Organisation des espaces d'accueil

DC2 : Action éducative en direction du jeune enfant

9 compétences

50 indicateurs de compétences

DC3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle

8 compétences

44 indicateurs de compétences

DC4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

9 compétences

50 indicateurs de compétences

Remarques

Une démultiplication des
compétences et indicateurs de
compétences :

45 compétences
241 indicateurs de compétences

7 objets de certification sous la
responsabilité des centres de
formation,

1 objet de certification (Mémoire)
sous la responsabilité de la
direction Régionale.

Les objets de certification

EPREUVES	SEMESTRE	TRAVAUX DEMANDES	Nombre d'épreuves
DC 1-1	5 5	<ul style="list-style-type: none"> Dossier d'analyse de situation d'accueil ou d'accompagnement individuelle ou collective Soutenance orale du dossier d'analyse de situation d'accueil ou d'accompagnement individuelle ou collective 	4
DC1-2	6 6	<ul style="list-style-type: none"> Ecrit Mémoire Soutenance orale du Mémoire 	
DC2-1	6 6	<ul style="list-style-type: none"> Dossier d'actions éducatives Soutenance orale du dossier d'actions éducatives 	3
DC2-2	5	<ul style="list-style-type: none"> Soutenance orale du dossier de démarche de santé et de prévention 	
DC3-1	6	<ul style="list-style-type: none"> Soutenance orale de l'élaboration d'une communication professionnelle 	3
DC3-2	3 4	<ul style="list-style-type: none"> Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles Soutenance orale du dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles 	
DC4-1	4 4	<ul style="list-style-type: none"> Dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale Soutenance orale du dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale 	3
DC4-2	2	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle de connaissances 	

Le livret de formation

Présentation générale

Les projets de formation et de stage

Les évaluations par les terrains professionnels

Les évaluations de fin de parcours de formation

Quelques éléments à retenir

Se former à la profession d'EJE, c'est développer de manière systémique des compétences issues des 4 domaines de référence : rupture avec l'approche orientée par domaine

Ce développement singulier des compétences pour chaque apprenant doit être rendu lisible pour être évaluable :

- Nécessité de faire des choix pour l'apprenant dans la manière dont il va construire son parcours d'acquisition de compétences (projet de formation, projets de stages)
- Explicitation des choix pédagogiques des centres de formation (ingénierie des projets pédagogiques)
- Clarification et formalisation des potentialités apprenantes offertes par les sites qualifiants (structuration des organisations en site qualifiant)

Valorisation de la notion d'alternance intégrative dans l'acquisition des compétences (coresponsabilité de la formation entre centre de formations/sites qualifiants) :

- Co-accompagnement du processus de développement des compétences professionnelles
- Adaptation de la qualité de la formation aux besoins de développement en compétences des différents lieux d'exercice professionnels



Vos questions

Merci de votre attention